



ELECTRICITE DE GUINEE

DIRECTION DES ETUDES, PLANIFICATION ET EQUIPEMENTS

Projet d'Amélioration de l'Accès à L'Electricité en Guinée (PAAEG)



IsDB
البنك الإسلامي للتنمية
Islamic Development Bank



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS FIRMES)

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTÈRE DE L'ENERGIE (ME)

Electricité De Guinée (EDG)

Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES COMPTES DU PROJET, EXERCICES 2026, 2027 ET DE CLÔTURE

Référence de l'accord de financement : **2100155041675**

N° d'Identification du Projet : **P-GN-FA0-018**

Date : **18 mai 2026**

1. Le Gouvernement de la République de Guinée *a reçu* un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir une partie du coût du **Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG)**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat relatif à **l'Audit comptable et financier des comptes du Projet pour les exercices 2026, 2027 et la clôture**.
2. Les services prévus au titre de ce contrat consistent à (i) réaliser l'audit comptable et financier des dépenses effectuées par l'Unité de Gestion des exercices 2026, 2027 et la clôture ; (ii) exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet ; (iii) s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

De façon spécifique, il s'agit pour l'auditeur de :

- a) obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur ; obtenir une opinion permettant d'établir si les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable ;
- b) obtenir une assurance raisonnable que les livres de comptes du projet constituent la base de la préparation des états financiers du projet (EFP) par la cellule d'exécution du projet et sont établis pour refléter les opérations financières du projet et que la cellule d'exécution du projet a instauré des contrôles internes adéquats tout en conservant des pièces justificatives de toutes les opérations.

ELECTRICITE DE GUINEE - EDG SA

Société Anonyme Publique avec Conseil d'Administration

RCCM N° GCKRY/0715A/2003 – NIF : 693770885 - Capital Social : 261 119 478 000 GNF

Siège Social Immeuble Sankaran, Carrefour Chinois côté nord, Minière, Dixinn – BP: 1463 – CONAKRY République de Guinée

Tél : 626 11 11 11/ 666 72 72 72 – Email : infos@edg.com.gn – Site Web : www.edg.com.gn



- c) exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet, vérifier que les fonds du projet ont été utilisés aux fins prévues et conformément aux dispositions de l'accord de prêt/de don ;
 - d) obtenir une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs du projet ou du programme en s'assurant que les réalisations physiques du projet correspondent aux fonds décaissés et au calendrier des sorties de fonds ; le rapport technique du projet ou du programme fournit suffisamment d'informations et de données pour permettre aux utilisateurs d'évaluer pleinement les réalisations du projet ; et
 - e) faire un rapport sur les états financiers et communiquer ses propres conclusions comme requis par les normes d'audit.
3. Le Ministère de l'Energie (ME) représenté par l'Electricité de Guinée (EDG) invite les firmes de Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes de consultants intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. L'évaluation des manifestations d'intérêts et l'établissement de la liste restreinte seront effectués sur la base des références des missions similaires. Les références des missions similaires réalisées devront faire ressortir pour chaque mission (i) l'intitulé de la mission, (ii) le nom, l'adresse et les contacts du client, (iii) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (iv) le montant du contrat, (v) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission. Les références de prestations similaires des consultants (Firmes) devront être accompagnées par des attestations de bonne exécution ou des certificats attestant la bonne fin des prestations (signés par le maître d'ouvrage) et/ou des pages de gardes et de signature des contrats. Le personnel-clé ne sera pas évalué au stade de la liste restreinte.

Les firmes de consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification et chaque firme de consultant ou chaque membre d'un groupement de consultants devra joindre à son dossier une attestation d'inscription à un Ordre d'Experts Comptables Agréé national ou régional, en cours de validité.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque « Politique d'acquisition de la BAD », édition octobre 2015, qui est disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte. La méthode de sélection est la Sélection au Moindre Coût (SMC).
5. Les firmes de consultants intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Coordination du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG)

Quartier Almamy Rue KA 050 Immeuble KATEX 3^e étage, près du siège de Cellcom-Guinée, République de Guinée

Tél : +224 622 089610

E-mail : bangaly.konate@paaeg.com



ELECTRICITE DE GUINEE

DIRECTION DES ETUDES, PLANIFICATION ET EQUIPEMENTS

Projet d'Amélioration de l'Accès à L'Electricité en Guinée (PAAEG)



et aux heures suivantes : de 8H à 17H du lundi au jeudi et de 8H à 13H les vendredis.

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées **par courriel** aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le **15 juin 2026 à 10H30 (heure locale)** et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour l'audit comptable et financier des comptes du Projet PAAEG pour les exercices 2026, 2027 et clôture** ».

Adresses d'envoi :

À l'attention : **Monsieur le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet**

Email : Bangaly.konate@paaeg.com et djombo.coumbassa@paaeg.com

ELECTRICITE DE GUINEE - EDG SA

Société Anonyme Publique avec Conseil d'Administration

RCCM N° GCKRY/0715A/2003 – NIF : 693770885 - Capital Social : 261 119 478 000 GNF

Siège Social Immeuble Sankaran, Carrefour Chinois côté nord, Minière, Dixinn – BP: 1463 – CONAKRY République de Guinée

Tél : 626 11 11 11/ 666 72 72 72 – Email : infos@edg.com.gn – Site Web : www.edg.com.gn